

58^{ème} session annuelle du groupe consultatif commun du CCI

25 juin 2024 à l'OMC

DECLARATION DU SENEGAL

Madame la Présidente de la 58^{ème} session du Groupe consultatif Commun du CCI ;

Madame la Directrice générale de l'Organisation mondiale du Commerce ;

Madame la Secrétaire générale de la Conférence des Nations unies pour le Commerce et le Développement ;

Madame la Directrice exécutive du Centre du commerce international ;

Mesdames, Messieurs,

Le Sénégal remercie le Centre du Commerce International(CCI) pour l'invitation à la présente session du Groupe consultatif conjoint à l'effet de débattre sur, entre autres sujets, les résultats obtenus par le CCI en 2023 figurant dans son rapport annuel 2023 ainsi que ses activités en cours.

Le CCI est un partenaire historique du Sénégal. En effet, au cours des trente dernières années, le CCI a appuyé plusieurs initiatives du Sénégal visant à contribuer au renforcement de son intégration au système commercial multilatéral et améliorer la compétitivité des TPE et PME.

Le Sénégal apprécie et se félicite également de l'accompagnement du CCI à travers le portefeuille de projets et programmes qu'il bénéficie, notamment :

1. le « Programme d'appui à la compétitivité en Afrique de l'Ouest (PACAO) – Volet Sénégal ».
2. le projet « Compétitivité climatique : Création d'opportunités dans l'économie verte pour les pays émergents et en développement » ;

3. le projet « Construire une compétitivité commerciale résiliente en accélérant le secteur de la technologie numérique » ; et
4. le projet « SheTrades » : promouvoir des marchés publics sensibles au genre pour les produits agricoles.

Madame la Présente, permettez-moi de souligner des réalisations au Sénégal à travers les projets que je viens de lister dont l'agence d'exécution, comme vous le savez, est le CCI.

1. Projet PACAO- volet Sénégal.

Dans le cadre de la mise en œuvre de ce projet, le CCI a appuyé le Gouvernement de mon pays dans la mise en place du registre électronique d'immatriculation des sociétés coopératives. Ce registre, mis en service depuis octobre 2021, est opérationnel dans les quatorze régions du Sénégal. Il compte au 31 Mai 2024, 1223 sociétés coopératives et permet au Sénégal d'être en conformité avec la réglementation communautaire de l'Organisation pour l'harmonisation en Afrique du droit des affaires(OHADA).

En outre, le CCI a soutenu la création de vingt-neuf (29) sociétés coopératives agricoles, regroupant plus de quinze mille (15 000) petits producteurs actifs dans les filières mangue et oignon, en vue de promouvoir en milieu rural l'émergence d'entreprises agroindustrielles formalisées, compétitives, connectées aux marchés, créatrices de richesses et d'emplois.

2. Concernant le Projet « Construire une compétitivité commerciale résiliente en accélérant le secteur de la technologie numérique », l'élaboration de la stratégie d'exportation des services informatiques/BPO du Sénégal fait partie

de ses résultats clés à la suite de la mise en œuvre du Fonds fiduciaire néerlandais (NTF) IV.

3. **A propos du projet « Compétitivité climatique : Création d'opportunités dans l'économie verte pour les pays émergents et en développement »**, des consultations sont en cours afin d'en faciliter la mise en œuvre qui se déroulera en 3 phases, notamment :
 - a) Sensibilisation des parties prenantes nationales sur les interrelations entre le commerce et le changement climatique et identification des besoins prioritaires en renforcement des capacités, suivie de la définition du plan de travail du projet ;
 - b) Renforcement des capacités en matière de transition verte et de résilience climatique, impliquant les principales parties prenantes - décideurs politiques, organisations de soutien aux entreprises et secteur privé; et
 - c) Présentation des résultats des activités de renforcement des capacités à l'OMC dans le cadre des travaux de l'initiative plurilatérale concernant les discussions structurées sur le commerce et la durabilité environnementale.

4. **Enfin, relativement au projet « SheTrades » : promouvoir des marchés publics sensibles au genre pour les produits agricoles**, le CCI, en collaboration avec le Ministère de l'Industrie et du Commerce, a organisé **trois dialogues politiques** avec les parties prenantes du secteur privé sur l'intégration de la dimension de genre dans la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAf).

L'objectif global était de réunir des décideurs et des parties prenantes du secteur privé, principalement des entreprises détenues et dirigées par des

femmes, pour déterminer les options et les stratégies dans le cadre de la ZLECAf et rédiger un plan d'action pour la mise en œuvre des activités dans le cadre de la ZLECAf.

Pour conclure, j'encourage vivement le CCI à continuer d'accompagner le Sénégal à travers de nouvelles interventions alignées à ses nouvelles priorités et orientations stratégiques, notamment en matière d'atteinte de la souveraineté alimentaire, de développement du tissu industriel et de renforcement de l'encadrement et de la compétitivité des TPE/PME.

Je vous remercie de votre aimable attention.